Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 1/11/2029





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation : 16 octobre 2024

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame DOS RAMOS, Adjoints au Maire,

Date d'affichage: 16 octobre 2024

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Monsieur ESNEE, Conseillers Municipaux délégués,

Nombre de conseillers: Monsieur JANIVEL, Madame JAKIC, Monsieur INDIANA, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Monsieur LUNAZZI, Conseillers Municipaux,

En exercice: 26

Présents: 17

Formant la majorité des membres en exercice

Votants: 26

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CABRERA a donné pouvoir à Monsieur JANIVEL Monsieur CHOCHOIS a donné pouvoir à Monsieur INDIANA Madame AMBERT a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER Madame HAFED a donné pouvoir à Madame RODRIGUES Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE Madame TESSON, a donné pouvoir à Madame THEMIOT Monsieur PEIRE a donné pouvoir à Monsieur LUNAZZI Madame GALTIE a donné pouvoir à Madame LE MILLOUR

Secrétaire de séance :

Etaient présents:

Monsieur CHARPENTIER

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR: Monsieur Le Maire

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des décisions prises :

Décision du Maire n° 15 / 2024

Objet : Avenant avec la société VOIP TELECOM

Migration des lignes fixes, mise à jour d'un serveur téléphonique et mise en place d'un standard

Montant: 1610, 92 € HT

Décision du Maire n° 16 / 2024

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le



Objet : Avenant pour l'abonnement et service avec la société VOIP TE 10 1005-219506128-20241023-D722024-DE

Montant: 630 € HT par mois

Durée: 3 ans

Décision du Maire n° 17 / 2024

Objet : Convention de partenariat avec la compagnie de théâtre de la vallée

Durée de la prestation : du 1er juin au 3 juin 2024 à l'Espace Leyder

Montant: 400 € TTC

Décision du Maire n° 18 / 2024

Objet : Contrat jury pour examens de danse

Montant: 264,75 € TTC

Décision du Maire n° 19 / 2024

Objet: Convention d'occupation d'un logement communal (F4)

Lieu: Groupe scolaire Simone VEIL

Durée : 3 ans à compter du 1er septembre 2024

Montant du loyer : 744 €

Décision du Maire n° 20 / 2024

Objet: Renouvellement de la convention d'occupation d'un logement communal (F3)

Lieu: Groupe scolaire Samuel PATY

Durée: 3 ans à compter du 1er août 2024

Montant du loyer : 687,96 €

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 31 octobre 2024 et a été publiée le

Le Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.